

## Régisseur-Technicien | Régisseuse-Technicienne de costumes de spectacles

Un métier qui habille son personnage



### Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

**Cette formation est complète. Vous pouvez vous inscrire sur liste d'attente. En cas de désistement, vous serez alors recontacté pour finaliser votre inscription. Pour vous inscrire sur liste d'attente, [complétez le formulaire d'inscription](#).**

Vous concevez, dessinez et supervisez la confection des costumes et leur entretien pour des productions cinématographiques, télévisuelles ou pour des représentations de spectacles.

Vous dessinez, découpez et réalisez des pièces qui peuvent être uniques et qui correspondent souvent à une époque particulière.

Pour élaborer vos costumes et vous assurer que tous les éléments coïncident, vous devez concilier les consignes du script avec les recherches historiques et le lieu où se déroule l'action. Vous tenez, également, compte des caractéristiques du personnage et du physique de l'acteur ou de l'interprète. Cela impliquera d'établir une relation étroite avec la personne à habiller.

Vous travaillez en collaboration avec l'habilleur, le coiffeur, le maquilleur ou l'accessoiriste. Enfin vous veillez à rester en harmonie avec l'ambiance et le décor.

## Journée type

Pour commencer, vous réalisez des recherches sur les modes vestimentaires de l'époque concernée, ainsi que sur les tissus et les matières à utiliser. Vous créez des maquettes avec des échantillons que vous présentez au réalisateur ou au metteur en scène.

Lorsque les modèles sont acceptés, vous achetez les tissus, les coupez aux mesures des acteurs et les assemblez. Enfin, vous rédigez des fiches d'entretien des costumes.

Tout au long du tournage, vous restez à disposition pour effectuer retouches ou les raccords nécessaires.



Visite de l'atelier

**Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :**

- Travailler comme costumier pour une production théâtrale, cinématographique ou télévisuelle
- Vous perfectionner dans une technique propre à la confection de costumes ou accessoires
- Travailler comme habilleur sur une production

## Qualités

**Quelles qualités devez-vous posséder pour être régisseur-technicien de costumes de spectacles ?**

Vous devez être résistant, cultivé, minutieux, créatif et surtout réactif.

**Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?**

Vous allez développer votre sens relationnel, de l'esthétique et du détail et aurez acquis des compétences en gestion.

## Détails sur la formation:

**Horaire:**

L'horaire repris ci-dessous est à titre indicatif et est susceptible d'être modifié :

**1e année :**

- Lundi 14h - 21h30
- Vendredi 14h - 21h30
- Samedi 9h30 - 17h

**2e année :**

- Lundi 14h - 21h30
- Vendredi 14h - 21h30

- Samedi 9h30 - 17h

**3e année :**

- Lundi 10h - 17h30 (possibilité de quelques cours en soirée)
- Vendredi 14h - 21h30
- Samedi 9h30 - 17h

**Programme:****Cours professionnels****1<sup>ère</sup> chef d'entreprise (338h)**

- Histoire du costume (30h)
- Couture initiation (40h)
- Coupe (48h)
- Atelier de réalisation de costumes (68h)
- Dessin technique (14h)
- Dessin (14h)
- Technologie textile (30)
- Mise en scène (26h)
- Gestion commerciale (10h)
- Droit et assurances (22h)
- Comptabilité et fiscalité (36h)

**2<sup>ème</sup> chef d'entreprise (324h)**

- Histoire du costume (30h)
- Coupe (48h)
- Atelier de réalisation de costumes (88h)
- Régie costume (30h)
- Dessin technique (14h)
- Dessin (14h)
- Anglais technique (26h)
- Informatique : régie de costumes (22h)
- Qualité entrepreneuriale (8h)
- Droit et assurances (16h)
- Comptabilité et fiscalité (28h)

**3<sup>ème</sup> chef d'entreprise (308h)**

- Histoire du costume (30h)
- Régie costume (22h)
- Dessin (14h)
- Ennoblement (22h)
- Atelier d'accessoires de costumes (20h)
- Gestion d'atelier (14h)
- Atelier de costumes féminins (88h)

- Atelier de costumes masculins (88h)
- Suivi du TFE (12h)

## Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

## Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré pour le nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

## Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise "Régisseur - Technicien de costumes de spectacles" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.

### DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise Régisseur-technicien de costumes de spectacles et certificat de gestion

**Prix:** 325 euros par an

**Durée:** 3 ans

stage obligatoire

**Plus d'informations :** 0800 85 210 - [info@efp.be](mailto:info@efp.be)

### CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- 4<sup>ème</sup> année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6<sup>ème</sup> année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)